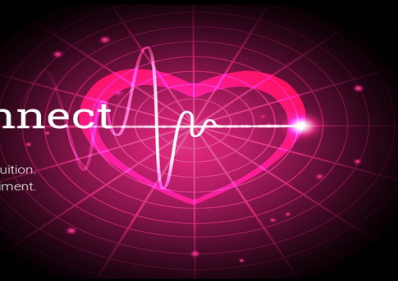


Coeur-Full Connect

« Ayez le courage de suivre votre coeur et votre intuition.
L'un comme l'autre savent ce que vous voulez vraiment.
Tout le reste est secondaire »
Steve Jobs. Stanford university 2005



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(A conclure avec un stagiaire entreprenant à ses frais une formation en qualité d'individu : Article L.6353-3 à 6353-7 du code du travail)

Entre

Co-contractant ci-dessous désigné comme stagiaire :

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

No de téléphone :

Email :

et

Organisme de Formation Coeur-full connect :

représentants légaux :

Mr Rulland David, 13 rue de la métairie des pères ,17100 les Gonds

No de SIRET 507 505 345 00037

Mr Castagna Olivier, la thomasseliere , 86160 champagné St Hilaire

No de SIRET 379 616 832 00059

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du code de travail.

Article 1-Objet

En exécution du présent contrat , l'organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **1) le pouvoir caché du Coeur**

2) Heart Imagination

Article 2 -Nature et caractéristique des actions de formation

l'action de formation, entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des praticiens de santé ,des particuliers ,des sportifs ,des Entreprises.

°Le programme détaillé de l'action de formation figure sur notre siteweb : « coeurfullconnect.com ».

°elle a pour objectifs : voir le détail sur le site web « coeurfullconnect.com ».

°A l'issue de la formation , une Attestation de Formation sera délivrée au stagiaire.

°Sa durée est fixée à 2 jours pour les particuliers, les sportifs soit 16 heures de Formation

°Pour les praticiens de santé 3 jours soit 24h de Formation

Article 3-Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du..... /..../.....au...../.... / à
votre choix , information sur le site web coeurfullconnect.com.

(ville) de

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires.

°Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont disponibles sur notre site web coeurfullconnect.com

Les Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont indiqués ci-dessous :

Mr Rulland David :

°**Diplôme d'état en Masso-kinésithérapie**, IFMK, 33076 Bordeaux

°**Praticien en Kinésiologie**, Institut de formation serge kernilis 17100 Les Gonds

°**Mindfulness**, 79500 St Vincent la chartre

Mr Castagna Olivier :

°**Diplôme d'état en Masso-kinésithérapie**, IFMK, 86000 Poitiers

°**Diplôme d'Ostéopathie**, A.T.STILL ACADEMY, 86000 Poitiers

°**Coach Heartmath**, GORSE HILL, Angleterre

Article 4-Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 5-dispositions Financières

le prix de l'action de formation est fixé à 280 euro pour les particuliers et les sportifs (2 jours).

le prix de l'action de formation pour les praticiens de santé 420 euro (3 jours).

Le stagiaire s'engage à verser :

°**100 euro d'arrhes** accompagnés de ce contrat et votre signature pour justifier de votre présence, le jour de votre formation. (chèque à l'ordre de Mr Rulland David). Cette même somme sera déduite du prix de la formation totale.

Après le délai de rétractation mentionné dans l'article 4, ce versement ne pourra pas être remboursé au stagiaire.

Le paiement et le solde total de la formation devra être réglé le premier jour de votre présence.

Cependant des encaissements pourront être échelonnés au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation seulement avec l'accord de l'organisme de formation (cas exceptionnel).

Article 6-Interruption de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

° Paiement des heures réellement suivies selon les règles du prorata temporis.

Article 7-Cas de différent

si une contestation ou un différent n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Saintes (17) sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait à en deux exemplaires, le ... / / 2018

POUR LE STAGIAIRE
(Nom, prénom, signature)

POUR L'ORGANISME DE FORMATION
(Nom et qualité des signataires)